

HARDIVILLERS/CANTONS DE BRETEUIL ET FROISSY

Ouverture prochaine de la superdécharge: L'ADEBA ne baisse pas les bras

«Si on croit à l'ouverture, il faut aussi croire à la fermeture». Rien n'est perdu d'avance pour l'ADEBA et les opposants à la superdécharge en cours de travaux sur le site dit «La Montagne sous les brosses» à Hardivillers (et dont l'ouverture prochaine a été annoncée) qui maintiennent leur lutte pour obtenir sa fermeture. Selon l'ADEBA, dire que l'ouverture prochaine de la superdécharge d'Hardivillers n'est qu'une «provocation» à ne pas prendre au sérieux. Pour eux, «Ce n'est pas parce qu'on dit que le combat est fini qu'il faut tout arrêter! Même si la décharge ouvre, nous continuerons de nous battre.»

L'ADEBA ainsi que les différentes parties en contentieux pour ou contre la superdécharge de la société Gurdebeke étaient convoquées lors d'une réunion de concertation provoquée par le préfet le mardi 17 janvier sur le site de la future décharge. Parmi les intéressés : des élus de la ville de Breteuil dont le maire Jacques Cotel, farouche opposant à la décharge depuis le début du projet accompagné d'élus de Breteuil et de son adjoint et conseiller général Jean Cauwel, le directeur départemental du territoire Oise service environnement (DDT) et experts, le directeur de la DREAL, président d'associations comme le ROSO et l'ADEBA, le maire d'Hardivillers, Monsieur Gurdebeke et ses experts, Alain Vasselle, président de la communauté de communes des Vallées de Brèche et Noye. L'association ADEBA regrette de ne pas avoir été conviée à participer à une rencontre d'un groupe d'élus de Breteuil avec la Ministre de l'écologie Nathalie Kosciusko-Morizet, une semaine avant.



Jérôme Quegnet vice-président, Florian Devarenne (président) et Allain Brémard (membre)

Un rendez-vous obtenu par le sénateur maire de Compiègne Philippe Marini. La ministre de l'écologie a promis aux élus de surveiller de près le projet. Une rencontre donc rassurante et très bénéfique selon Jacques Cotel. Les associations Picardie Nature et France environnement avec lesquelles l'ADEBA est affiliée n'étaient pas conviées n'étant pas engagées dans le référendum suspensif à l'encontre de la décision du préfet autorisant le projet en date de juillet 2010 regrettant les représentants l'ADEBA.

L'ADEBA SE REBELLE

Faisant fi de la convocation d'un seul représentant de l'association, Jérôme Quegnet vice-président, Florian Devarenne (président) et Allain Brémard (membre) se sont rendus ensemble au rendez-vous en vue d'obtenir des réponses à deux questions : quantification et qualification du «besoin» d'une telle décharge alors que «rien ne fait état d'un besoin» estiment les opposants au CSDU (Centre de Stockage de Déchets Ultimes). Selon eux, c'est «l'offre d'achat de Monsieur Gurdebeke qui a provoqué ce besoin» et non

l'inverse sur un site dont le sous-sol est en craie et donc perméable et près d'un point de captage dans le bassin versant de la Noye situé en zone sensible. L'autre question concernait la nature des déchets (dont la nomenclature est jugée «obsolète» par l'ADEBA), des déchets signalés comme non dangereux selon la préfecture. Mais voilà, face à ces interrogations, le préfet se serait retourné vers Monsieur Gurdebeke pour le laisser répondre. L'ADEBA s'est refusée d'écouter cette réponse estimant que «le préfet est l'auteur de l'arrêté autorisant l'exploitation.» L'ADEBA a donc tourné les talons, refusant de siéger plus longtemps.

Selon l'association, le préfet aurait ouvert cette séance de réunion non ouverte au public par la présentation du projet de pré-CLIS (Commission Locale d'Information de Surveillance) dont l'objectif vise à informer les riverains des contrôles réalisés sur le site, un projet que les opposants auraient apprécié voir éclore plus tôt!

Face au compte-rendu de la préfecture, pas de quoi rassurer

l'ADEBA dont les inquiétudes persistent. D'une part «loin de s'opposer à la nécessité de trier, recycler et stocker les déchets et donc d'ouvrir des centres de stockage» de ce type, l'ADEBA s'étonne par contre du choix d'un site à «l'intérêt environnemental indéniable» (zone espace naturel sensible, ZNIEFF de type 1, zone de continuité écologique, périmètre d'alimentation en eau potable... et sur des craies perméables...

LES OPPOSANTS CONTRE-ATTAQUENT

Bref, l'ADEBA avance une multitude d'arguments pour justifier sa position contre ce projet. La seconde source d'inquiétude concerne la véritable nature des déchets stockés s'appuyant sur l'idée que l'arrêté autorisant l'exploitation du futur site serait basé sur «une nomenclature obsolète puisque modifiée et réorganisée par deux décrets successifs les 13 et 28 avril 2010 soit plus de trois mois après la publication de l'arrêté.» Dans ce cas, l'ADEBA entend faire valoir que cet arrêté «ne repose en terme de quantification et de qualification des déchets sur aucune expression des besoins.»

Selon l'Association «de telles imprécisions rendent le suivi et les contrôles réglementaires difficiles à réaliser.»

Comme tous les opposants à la décharge, l'ADEBA s'inquiète d'éventuelles nuisances après la mise en fonctionnement du site. D'une part celles causées par le trafic routier : «2 000 tonnes par jour soit 200 voyages de camions (100 allers-retours) sur la D930 ou via l'A16 selon l'entreprise» Mais compte tenu des tarifs de péages, l'association s'interroge sur la réelle utilisation de la voie autoroutière par ce flux de camions chargés de transporter les déchets. L'association environnementale fait aussi remarquer qu'un éventuel accident de renversement d'un camion sur le périmètre de captage d'eau potable est à prendre en considération. Et les conséquences pourraient être désastreuses note l'ADEBA. D'autres nuisances éventuelles sont pointées du doigt comme les vents dominants qui pourraient porter les odeurs et les poussières vers la ville de Breteuil. Des risques pour la population dont les médecins et personnels de santé du secteur ont déjà adressé au préfet sous forme de pétition. Sans oublier d'émettre leurs doutes sur les risques pour les eaux de ruissellement, les eaux de surface ou les nappes plus profondes d'autant plus qu'une membrane de 2 millimètres devra supporter le poids d'une capacité totale de 3 132 600 millions de tonnes au terme des 21 ans d'exploitation sur les 15 hectares du site. Autre point ciblé par l'ADEBA : le tonnage et volume des déchets diffèrent selon les dossiers de la DREAL, de la société Gurdebeke et ceux du préfet...

Laurence ERIKSON

Compte rendu de la préfecture

Le préfet de l'Oise a organisé le 17 janvier 2012 une réunion d'information relative au centre de stockage de déchets non dangereux d'Hardivillers, autorisé par arrêté préfectoral du 16 juillet 2010. Cette réunion avait pour objet d'informer, en toute transparence, élus et représentants d'associations des contraintes environnementales imposées à l'exploitant, du déroulement des travaux du centre, et enfin de l'organisation des contrôles menés par l'Etat.

Après présentation par la

société GURDEBEKE SA de ses activités dans la région, les deux études hydrogéologiques distinctes garantissant l'absence de risque de pollution du captage d'alimentation en eau potable de la commune de Breteuil ont été expliquées.

La présentation des différentes étapes de préparation du site accueillant le centre de stockage a permis de préciser les modalités de préservations de la faune et de la flore inventoriées sur le site, puis les dispositifs d'étanchéité assurant une parfaite protec-

tion de l'environnement. Les participants à cette réunion ont pu visiter le chantier du casier n°1, en cours de constitution.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, au travers de l'inspection des installations classées, a par ailleurs présenté les contrôles déjà réalisés et passé en revue ceux qui le seront pour autoriser la mise en service de ce casier, condition indispensable pour que l'admission des déchets puisse commencer. Le préfet a rap-

pelé à cette occasion que les services de l'Etat procéderont à tous les contrôles prévus pour s'assurer que l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2010 est appliqué dans son intégralité. Chaque année, elle rendra compte en toute transparence à la commission locale des résultats des contrôles opérés.

Le préfet a conclu la rencontre en annonçant qu'il organiserait une nouvelle réunion d'information pour présenter le résultat des contrôles préalables avant toute admission de déchets

sur le site. Dès que le décret d'application de la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, aura été publié, le préfet créera la commission locale de suivi de site, instance officielle, qui se réunira ensuite chaque année et qui permettra à ses différents collègues de disposer de toutes les informations relatives à l'exploitation du site et aux contrôles réalisés.

Les élus de Breteuil restent sur leur faim

Jean Cauwel, conseiller général UMP du canton de Breteuil et premier adjoint au maire de Breteuil fait partie de ces élus de Breteuil opposés à l'implantation du centre de stockage de déchets sur ce site d'Hardivillers. Suite à

cette rencontre du mardi 17 janvier, il dresse son bilan : «Le préfet a rappelé les dispositions réglementaires qui seront à respecter, c'est la moindre des choses! Mais il a laissé les experts de Monsieur Gurdebeke qui étaient pré-

sents s'exprimer, avec leurs arguments. Nous restons donc sur notre faim car le risque zéro n'existe pas. Ce n'était pas une réunion de CLIS telle que nous l'espérions car presque toutes les explications étaient à sens unique,

défendant le projet de Monsieur Gurdebeke. Nous avons préparé une trentaine de questions, du coup, restée en suspens» regrette Jean Cauwel, conseiller général UMP et adjoint au maire de Breteuil.

Jean-Pierre Randolet, maire d'Hardivillers n'a pas souhaité donner ses impressions suite à cette réunion.